

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf octobre, s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Hervé DENHEZ , Catherine KASPRZYK, Chantal HAZARD, Sébastien WALLET, Sandrine RAOUT , Jean-Paul PETIT, Gilbert MERIAUX, Ludivine TISON, Hervé DANGREAUX, Karine DESON, Laurie LECLERC,

Procuration : Isabelle DETOURNAY à Karine DESON

Membres absents : Isabelle DETOURNAY , Jérôme AVONTS,

Gilbert MERIAUX est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0

URBANISME

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

☞ Mr TISON Daniel de Lieu Saint Amand à Mr PROUVEUR Frédéric de Marcq en Ostrevant - 13 rue du maréchal Leclerc - Parcelles A 729 et 943 - 397 m²

☞ SIA Habitat de Douai à S.I.G.H. de Valenciennes - 19 rue Louis Pasteur - Parcelle A 1 640 - 6 199 m²

☞ SIA Habitat de Douai à S.I.G.H. de Valenciennes - Résidence Virginie Rue Leclerc - Parcelles A 1 772, A 1 773 et A 1 774 - 624 m²

☞ SIA Habitat de Douai à S.I.G.H. de Valenciennes - Résidence des biefs rue des biefs - Parcelles A 1 853 et 1 851 - 7 792 m²

☞ Mr LECOUTRE Roland de Saint Onen la Chapelle (35) à Mr MAIRE Maxime de Paillencourt - 40 A avenue de Bouchain - Parcelles A 1 953, A 1 954 et 1 957 - 1 035 m²

☞ Mr ROC et Mme BOLTZ de Lieu Saint Amand à Mr SENECAUT ET Mme GRIMONPONT de Lieu Saint Amand - 5 rue du maréchal Leclerc - Parcalle A 725 - 444 m²

☞ Mr BAL Nicolas de Andouille-Neuville (35) à Mr MADRZYK Stéphane de Lieu Saint Amand - 21 rue du Maréchal Leclerc - Parcalle A 444 - 440 m²

☞ Madame JOLLY Isabelle de Lieu Saint Amand à Mr PORTOIS Antoine de Bruay Sur l'Escaut - 23 rue Albert Calmette - Parcalle A 1 375 - 247 m²

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

FINANCES

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions suivantes :

- 246 € à l'association « l'harmonie » pour la fête communale de septembre.
- 100 € à l'association « Tennis » pour l'organisation de la fête d'Halloween.
- 100 € à l'association « Les sangliers » pour les repas et les boissons du 13 juillet.
- 3 000 € à l'association « l'étoile cycliste » pour le financement de leur équipement et des inscriptions aux courses
- 2 000 € à l'association « Tennis » pour les deux éducateurs sportifs.
- 470 € à l'association « Les cœurs ardents » pour sa participation à la fête du beaujolais.
- 200 € à l'association « les amis du livre » pour les représentations de théâtre.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

BUDGET ANNEXE

La commune est propriétaire des parcelles rue Gustave Ansart d'une surface de d'environ 19 000 m² et souhaite créer un lotissement communal comptant 21 lots qui seront vendus à des particuliers et 2 macro lots qui seront vendus à la société SIGH pour création d'un béguinage.

Cependant, l'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M57 dénommé « budget annexe du lotissement la clé des champs ».

Les opérations d'aménagement d'une zone d'urbanisme font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la création d'un budget de comptabilité M57 dénommé « budget lotissement La clé des champs » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement.
- Prend acte que l'ensemble des opérations relatives au lotissement sera constaté dans le budget annexe.
- Décide de transférer les terrains communaux destinés au lotissement au budget annexe nouvellement créé,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale et à signer tous les documents découlant des décisions prises.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la cession des lots auprès de Maitre BOUCHEZ et Maitre BROQUET, notaires à Bouchain.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0

- Afin de pouvoir changer les imputations des marchés de travaux en investissement et de pouvoir les inscrire au chapitre 23, le conseil décide de procéder à un ajustement comptable par les virements ci-dessous :
- Investissement :
- dépenses Chapitre 23 Article 231 Immobilisations en cours + 1 800 000 €
Chapitre 21 Article 2113 Terrains aménagés - 1 800 000 €

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0
	Abstention : 0

ACHAT

PLAQUES DE RUES

- Le conseil avait décidé lors d'une précédente réunion de changer les plaques de rues et accepte le devis définitif de la société Panda Enseignes d'un montant de 3 906.00€ HT.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0
	Abstention : 0

PERSONNEL COMMUNAL

CHEQUES DEJEUNER

Par délibération du 18 octobre 2001, le Conseil Municipal avait mis en place le système de « chèques déjeuner » pour le personnel communal.

Le Conseil décide de passer la valeur unitaire du chèque déjeuner à 12€50 à compter du 1^{er} Novembre 2025 :

- Coût pour l'agent prélevé sur son salaire : 40%
- Coût pour la commune : 60%
- Nombre de chèques attribués égal au nombre de jours travaillés.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0
	Abstention : 0

REEMPLACEMENT PERSONNEL ABSENT

- Informations : Suite à la démission de Sabrina FRASS et Sophie LELONG, deux nouvelles personnes ont été nommées. Il s'agit de Justine VANDEWALLE et Malvina MARECHAL pour le service périscolaire et l'entretien des bâtiments communaux.
- L'équipe des services techniques a été renforcée par le recrutement de 2 contractuels : Jonathan GRODET ET Sabrina FRASS qui a accepté de revenir pour un temps plein.
- Les contrats de Gilles GERNEZ et de Lucas MARCHAND ont également été prolongés.
- Sabine DESMARETZ est en retraite depuis le 1^{er} octobre.
- Une demande de service civique est en cours pour une aide à l'école.

TRAVAUX

LOTISSEMENT « LA CLE DES CHAMPS »

- Avancement des travaux : La tranchée commune avec la pose des réseaux d'eau potable, d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public,...) est terminée. La première phase de viabilisation est terminée.
- Vente de parcelles :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de viabilisation des parcelles au lotissement La clé des champs se terminent et qu'on pourra procéder à la vente des lots libres de constructeur dès le vote du budget annexe.

La vente sera assurée par Maitre BOUCHEZ et Maitre BROQUET, Notaires à Bouchain.

Le prix de vente pour les lots libres de constructeur avait été fixé à 85 € TTC le m² par délibération du 17 juin 2025 soit :

Designation	Surface	Prix vente/parcelle			
		m ²	€ HT	TVA (20%)	€ TTC
lot n°1	533		36 244,00 €	9 061,00 €	45 305,00 €
Lot n°2	523		35 564,00 €	8 891,00 €	44 455,00 €
Lot n°3	525		35 700,00 €	8 925,00 €	44 625,00 €
Lot n°4,	523		35 564,00 €	8 891,00 €	44 455,00 €
Lot n°5	526		35 768,00 €	8 942,00 €	44 710,00 €
Lot n°6	500		34 000,00 €	8 500,00 €	42 500,00 €
Lot n°7	503		34 204,00 €	8 551,00 €	42 755,00 €
Lot n°8	502		34 136,00 €	8 534,00 €	42 670,00 €

Lot n°9	502	34 136,00 €	8 534,00 €	42 670,00 €
Lot n°10	530	36 040,00 €	9 010,00 €	45 050,00 €
Lot n°11	503	34 204,00 €	8 551,00 €	42 755,00 €
Lot n°12	494	33 592,00 €	8 398,00 €	41 990,00 €
Lot n°13	448	30 464,00 €	7 616,00 €	38 080,00 €
Lot n°14	481	32 708,00 €	8 177,00 €	40 885,00 €
Lot n°15	888	60 384,00 €	15 096,00 €	75 480,00 €
Lot n°16	519	35 292,00 €	8 823,00 €	44 115,00 €
Lot n°17	514	34 952,00 €	8 738,00 €	43 690,00 €
Lot n°18	540	36 720,00 €	9 180,00 €	45 900,00 €
Lot n°19	486	33 048,00 €	8 262,00 €	41 310,00 €
Lot n°20	514	34 952,00 €	8 738,00 €	43 690,00 €

Le Conseil Municipal confirme également sa volonté de vendre les parcelles A 1961 (338m²), A 1681 (864m²), A 1 963 (765m²) et A 1964 (1 353m²) à SIGH Habitat 40 Boulevard Saly à Valenciennes afin de pouvoir réaliser des logements locatifs. Le prix de vente est de 35€ TTC le m² soit

$$3\ 320 \text{ m}^2 \times 35 \text{ €} = 116\ 200 \text{ €}.$$

Le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à la cession des lots avant la réalisation des travaux de finition conformément à l'article R 462-2 du Code de l'urbanisme.

La vente de deux lots au profit du même acquéreur afin d'y construire une maison individuelle de plus grande importance est strictement interdite.

Les acquéreurs auront un délai de 3 ans à compter de la date de signature de l'acte de vente pour construire leur future habitation.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces ventes.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0
Abstention : 0	

MAISON DAZIN

- Le désamiantage de l'habitation est terminé et les déchets ont été évacués. La démolition sera faite la deuxième quinzaine d'octobre. Le bornage et le levé topographique se feront en novembre. Un projet d'aménagement du site est en cours d'élaboration. Il vous sera proposé lors d'une prochaine réunion.

TRAVAUX RUE LECLERC

- Les travaux vont démarrer. Ils concernent la partie entre la rue Zola et la rue Jean Jaurès. Il s'agit de refaire un fond de forme sur la moitié de la chaussée ainsi que la pose d'un nouvel enrobé sur l'ensemble de la voirie.

BATIMENTS COMMUNAUX

- Le conseil décide de faire procéder à l'entretien des centrales de traitement d'air, des climatisations et des ventilations mécaniques contrôlées de tous les bâtiments communaux et accepte les propositions ci-dessous.

Designation	Cout € TTC			
	1er Année	2eme Année	3 eme Année	4eme Année
Mairie	2157,6	492	492	2157,6
Maison leo Lagrange	602,4	216	216	602,4
Salle Montant- chevalier- Mousseron- Coluche Cantine- garderie	1120,8	792	792	1120,8
Boulangerie VMC	1250,4	264	264	1250,4
Boulangerie Clim	984	984	984	984
Salon de coiffure	784,8	264	264	784,8
Salon de coiffure Clim	504	504	504	504
Bora Bora	1188	420	420	1188
Bora Bora clim	504	504	504	504
Salle Berger	5940	1440	1440	5940
Pigeonnier	384	216	216	384
Ecole Primaire	1120,8	576	576	1120,8
pole medical	2332,8	624	624	2332,8
pole medical clim	984	984	984	984
Atelier	768	336	336	768
Salle jean Fourmentraux	276	192	192	276
Vestiaire Foot	518,4			
Salle des sport	1036,8	1036,8	1036,8	1036,8
Micro creche	2376	504	504	2376
Montant € TTC	24 832,80 €	10 348,80 €	10 348,80 €	24 314,40 €

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0
	Abstention : 0

ETANG

- Le conseil décide d'installer un batardeau pour isoler l'étang à blanc de l'étang à truite afin de résoudre le problème de fuite.
Le devis de la société CLAISSE environnement d'un montant de 4 376.19€ HT est accepté.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0
Abstention : 0	

FESTIVITES

- Rappel des prochaines festivités
 - Banquet des ainés
 - Fête d'Halloween organisée par le tennis
 - Concert de Ste Cécile par l'harmonie
 - Marché de Noël
 - Patinoire (du 12 décembre au 11 janvier - Il est rappelé que tous les chalets seront tenus par des associations et que tous les bénéfices leur seront partagés - Le prix du patinage sera de 1€ la demi-heure).
- Réservations spectacles
 - Fête des mères 2026 : virevolte et valse par la société La vraie Prod d'un montant de 4 061.75€ TTC
 - Fête du pavé : concert du groupe « Crème French » par la société La vraie Prod pour la somme de 1 722.40€ TTC.

JEUNESSE

VOYAGE ET SEJOUR DES JEUNES

- 46 jeunes ont participé au séjour d'une semaine à Paris pour un cout de 835€ par enfant. Le séjour s'est bien déroulé.
- Quant au voyage, il a lieu le 27 août au parc Astérix pour 40 participants.

Les jeunes semblaient satisfaits du séjour comme du parc Astérix.

CEREMONIE DU 11 OCTOBRE

- Des chèques cadeaux ont été offerts aux jeunes du village ayant obtenu un diplôme en 2025. Une récompense a également été remise aux jeunes ayant bénéficié de la subvention d'aide au permis et qui ont réussi l'examen depuis. La gendarmerie était présente et a participé au petit discours sur la sécurité.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

- Le conseil est sollicité pour changer l'âge d'obtention d'aide au permis. Certains parents souhaiteraient passer à 15 ans au lieu de 16 car la conduite accompagnée peut désormais se faire à partir de 15 ans. Après en avoir délibéré, le conseil maintient l'âge de 16 ans.

SEANCE DE CINEMA

- Le conseil décide de reconduire la distribution des places de cinéma aux enfants de Lieu Saint Amand pour les vacances de Toussaint. Il reste 70 places sur les 100 places achetées en août.

CENTRE DE LOISIRS

- Demande de prise en charge de BAFA :

Inès THUMERELLE ayant encadré le centre de loisirs bénévolement, le Conseil Municipal décide de prendre en charge la première partie de son brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Le service technique pour les activités de jeunesse (STAJ) à Valenciennes assure cette formation pour un montant de 393 € (stage + adhésion).

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0 Abstention : 0

AFFAIRES SCOLAIRES

- Point sur la rentrée : La fermeture de classe a malheureusement été maintenue malgré le courrier envoyé à l'inspection et les actions menées. En plus, il ne faut pas espérer une réouverture car nous avons 25 CM2 qui doivent partir au collège l'an prochain et nous avons un ralentissement des naissances donc moins d'enfants qui arrivent en maternelle
- Informations sur le Noël à l'école : Comme chaque année, une distribution de Chocolat, brioche et orange se fera dans les classes la veille des vacances de Noël. Les élus seront accompagnés du père Noël.

VACANCES DE NEIGE 2026

- Un séjour à la neige est organisé durant la première semaine des vacances de février 2026 à Bellevaux en Haute Savoie. Océane Voyages, 215 rue de Paris à Lille, organise ce séjour.
Le coût du séjour par enfant est de 990€. Le conseil décide de souscrire l'assurance annulation en cas de problème de dernière minute.
Le prix de l'assurance est de 40€ par enfant.
La participation des parents est fixée à 100€ pour les habitants de Lieu-Saint-Amand et à 300€ pour les extérieurs scolarisés à Lieu Saint Amand.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0
Abstention : 0	

PRIME RENTREE SCOLAIRE

Comme chaque année, une allocation de rentrée scolaire sera attribuée aux jeunes de la commune qui, en septembre 2025 poursuivent leurs études après la classe de 3^{ème} (filière normale ou apprentissage ou en alternance) jusqu'à l'âge de 25 ans révolus.
Le Conseil maintient l'allocation de rentrée scolaire qui avait été fixée en 2023 à 110 € et à 130 € pour les études après le baccalauréat. La date limite de réception des certificats de scolarité est fixée au 04 Novembre 2025.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0
Abstention : 0	

INTERCOMMUNALITE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen et le Conseil le 27 avril 2016 (UE 2016/679),

Vu la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Vu l'article L452-40 du Code général de la fonction publique, définissant les conditions d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord dans le cadre de la convention de mise à disposition,

Considérant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, entré en vigueur le **25 mai 2018** et imposant la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) dans les organismes publics ou autorités publiques traitant des données à caractère personnel,

Afin d'aider les communes de son territoire à se mettre en conformité vis-à-vis de cette nouvelle réglementation, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) propose à ses communes membres un projet de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données, mis à disposition par le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG 59), par l'intermédiaire de son service Cre@tic.

Le DPD mis à disposition par le CDG 59 intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD, dont :

- d'informer et de conseiller les responsables de la collectivité ainsi que ses agents dans le domaine des traitements de données à caractère personnel ;
- d'accompagner la réalisation de l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre,
- d'évaluer les pratiques et d'accompagner à la mise en place de procédures ;
- d'identifier les risques associés aux opérations de traitement et de proposer, à ce titre, des mesures techniques et organisationnelles de réduction de ces risques,
- d'établir une politique de protection des données personnelles et d'en vérifier le respect,
- de contribuer à la diffusion d'une culture Informatique et Libertés au sein de l'établissement,
- d'assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur les questions de données à caractère personnel ;
- de coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Le DPD du CDG 59 sera obligatoirement associé de manière appropriée et en temps utile à tous les projets traitant des données à caractère personnel.

La Commune s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui est l'interlocuteur privilégié du DPD du CDG 59 et l'assiste dans ses missions.

Le CDG 59 assure un rôle de coordination administrative et technique du projet.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le CDG 59 sur la base d'un coût horaire de 50€ sur une facturation d'un accompagnement annuel.

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et la commune de Lieu Saint Amand , relative à la mise à disposition d'un agent du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données, dont le projet est joint en annexe ; la convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties, pour une durée de trois ans et à défaut de dénonciation par l'une des parties, elle est renouvelée tacitement pour la même durée, dans la limite de deux renouvellements (*3 ans renouvelable deux fois*).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la mission d'accompagnement sur la mise en conformité au RGPD ;
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE COMMUNALE

Le conseil décide de mettre à jour le tableau de classement des voies communales de la commune et approuve l'actualisation du tableau présenté. Le conseil confirme que la longueur de la voirie communale est à présent de 11 540 mètres linéaires et 40 mètres de voies à caractère de place publique.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0